



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Délibération n°20221214DEL13

FINANCES

Investissement

Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc d'usage d'ouvrir des crédits temporaires afin de permettre de réaliser les investissements qui seraient nécessaires dans l'attente du vote du budget prévu en février prochain.

CHAPITRES	BUDGET 2022	OUVERTURE MAXIMALE DES CREDITS (25 %)	PROPOSITION
20 - immobilisations incorporelles (hors 204 - subventions d'investissement)	2 214 943,54 €	533 735,88 €	250 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	9 941 394,09 €	2 485 348,52 €	1 000 000,00 €
23 - immobilisations en cours (hors crédits de paiement)	2 484 353,50 €	621 088,37 €	200 000,00 €

Il n'est pas proposé d'ouvrir des crédits au chapitre 204 (subventions d'équipement versées). En effet, seul le Conseil Municipal pouvant attribuer des subventions, l'ouverture provisoire de crédits ne présente pas d'intérêt. De même, il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits provisoires sur les autorisations de programme, ceux-ci étant automatiquement ouverts.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- **AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRES	MONTANT
20 - immobilisations incorporelles (hors 204 - subventions d'investissement)	250 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 000 000,00 €
23 - immobilisations en cours	200 000,00 €

- **PRÉVOIR** que ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 069-216900290-20221214-20221214DEL13-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD